

CONSEILS DE PREVENTION ADAPTES AU MILIEU PROFESSIONNEL DANS LE CONTEXTE SANITAIRE COVID 19

RISQUES DE TRANSMISSION DU COVID 19

Dans l'état actuel des connaissances, le COVID 19 se transmet entre humains par l'excrétion de virus par voie respiratoire et par le biais des liquides biologiques comme la salive et l'écoulement nasal.

La contamination est donc :

- ❖ soit directe interhumaine : contamination aéroportée,
- ❖ soit indirecte, véhiculée par les surfaces souillées et les mains : contamination manuportée (les mains portées au visage).

Des études mettent en évidence que le SARS-COVID19 persiste sur les surfaces :

- ❖ 4 heures sur le cuivre
- ❖ 24 heures sur le carton
- ❖ 3 jours sur le plastique

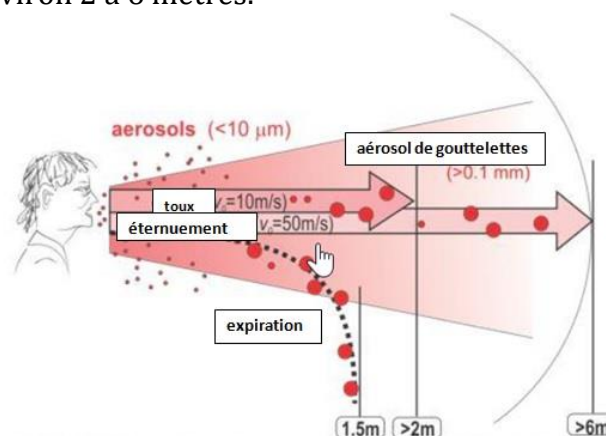
La prévention est l'affaire de tous! La prévention un acte civique!

Il apparaît que 80% de la population infectée est peu ou pas symptomatique (porteurs sains), mais agit comme le vecteur principal de la contamination et de la diffusion du virus entretenant ainsi la pandémie.

Ainsi, chacun doit se considérer comme un malade qui s'ignore et s'attacher à protéger l'environnement dans lequel il évolue. Il s'agit d'une clé pour maîtriser la transmission interhumaine et être efficace dans la gestion du virus. Ceci nécessite évidemment l'adhésion de tous!

Sui Wang explique la balistique selon laquelle le sujet malade ou porteur sain est un potentiel "tueur".

La respiration sans obstacle propulse du virus sur 1 mètre, la toux ou l'éternuement projette le virus sur environ 2 à 6 mètres.



Pour de plus amples informations : <https://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/Coronavirus-Covid-2019>

PREVENTION CONTRE LE COVID 19

La prévention consiste notamment à éviter l'apparition de situations à risque. Dans le contexte sanitaire COVID 19, éviter une circulation du virus dans l'entreprise.

Il est de la responsabilité de l'employeur d'abord, d'évaluer le risque sanitaire COVID 19 en rapport avec son activité, puis de prendre et mettre en place des mesures prévention permettant d'assurer la sécurité et la santé de ses salariés.

L'employeur doit également veiller à l'adaptation de ces mesures.

Ceci dans l'intérêt des salariés mais aussi de l'entreprise et de son bon fonctionnement.

Confinement à domicile des salariés à risque de développer une forme grave de COVID 19

- ❖ Age ≥ 70 ans même si les personnes à partir de 50 ans doivent être surveillées de façon plus rapprochée
- ❖ Grossesse à partir du 3^e trimestre
- ❖ Maladies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale (asthme compliqué, mucoviscidose, BPCO...) ;
- ❖ Maladies des coronaires, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA 3 ou 4;
- ❖ Hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales).
- ❖ Insuffisance rénale chronique dialysée ;
- ❖ Diabétiques non équilibrés ou présentant des complications ;
- ❖ Les personnes avec une immunodépression :
 - Pathologies cancéreuses et hématologiques évolutive sous traitement (hors hormonothérapie), transplantations d'organe et de cellules souches ;
 - Hématopoïétiques ;
 - Maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur ;
 - Personnes infectées par le VIH CD4 $< 200/\text{mm}^3$;
- ❖ Maladie hépatique chronique avec cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- ❖ Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à $40\text{kg}/\text{m}^2$, vigilance à partir de $30\text{kg}/\text{m}^2$.

Conformément aux décisions gouvernementales, les personnes présentant ces pathologies doivent impérativement rester à leur domicile, si aucune solution de télétravail n'est envisageable.

Mesures organisationnelles : organiser de nouvelles façons de travailler

❖ Veiller à la mise en place et au respect des gestes barrière :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades
- Pas de port de gants systématique → privilégier le lavage régulier des mains eau et savon ou soluté hydro-alcoolique.
- Ne pas se toucher le visage → le port d'un écran facial peut faciliter la mise en place de cette recommandation



❖ Prendre en compte le type d'activité : accueil ou pas du public :

Prévoir un affichage des règles barrières et mesures de distanciations sociales au moins 1,50 mètre de distance entre les individus

- Le risque sanitaire est interne à l'entreprise avec un risque de contamination entre les salariés :
 - impose le respect des mesures barrières et des règles de distanciations sociales
 - impose de revoir certaines pratiques notamment rapport aux accès (badgeuses - digicodes - procédures de signature / émargement -
 - impose de revoir l'organisation des lieux d'échange et de convivialité : machine à café - distributeur d'eau → envisager de mettre à disposition des bouteilles d'eau individuelles et nominatives
- Le risque sanitaire est également externe si l'entreprise reçoit du public ou des visiteurs qui peuvent contaminer ou être contaminés dans l'entreprise.

❖ Prendre en compte le flux des salariés :

- Favoriser les trajets domicile - travail autant que possible en utilisant un véhicule individuel.
- Adapter les horaires de travail afin d'éviter les heures de pointe et la promiscuité dans les transports en commun.
- Prévoir une prise de poste cadencée pour limiter la promiscuité notamment dans les vestiaires.
- Prévoir des temps de pause décalé et notamment la pause repas afin de limiter la promiscuité et les regroupements de personnes.

❖ Prendre en compte la configuration de l'établissement :

- Favoriser quand cela est possible le télétravail afin de limiter le nombre de salarié sur site.
- Organiser le flux des salariés en prenant en compte le respect des règles de distanciation sociales
- Organiser un balisage au sol en cas de poste de travail fixe prenant en compte le respect des règles de distanciation sociales
- Mettre en place des barrières "physiques" :
 - immatérielles : marquage / balisage au sol pour symboliser les distances sociales
 - ou matérielles : barrières en plexiglass si possible entre les postes de travail ou pour les postes en contact avec du public
- Attribuer autant que possible un poste de travail individuel :
 - bureau fixe
 - outils de travail fixe et individuel
 - véhicule professionnel fixe et individuel. En cas d'impossibilité :
 - S'assurer la distance minimale d'un mètre entre les personnes : une personne par rang maximum, et en quinconce si plusieurs rangs.
 - Dans le cas d'une utilisation partagée de véhicule et pour les engins, prévoir la désinfection des surfaces de contact entre chaque utilisateur (volant, boutons de commande, poignée de changement de vitesse...) et la mise à disposition un kit hygiène quotidien par salarié.

❖ Prendre en compte le nettoyage des locaux de travail :

- Aérer régulièrement les locaux
- Nettoyer en phase humide au cours de la journée les éléments susceptibles d'être touchés régulièrement et par de nombreuses personnes : poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, boutons d'accès, robinets...
- Mettre à disposition de chaque salarié pour son poste de travail (sédentaire ou nomade (chauffeurs - livreurs...) du matériel d'hygiène en quantité suffisante :
 - hygiène des mains : soluté hydro-alcoolique
 - gestion des déchets : sac poubelle ou poubelle à pédale
 - lingette désinfectante pré-imprégnée...
- Faire le lien avec l'entreprise extérieur de nettoyage et se référer à **la fiche recommandations de prévention pour le personnel d'entretien** pour envisager le nettoyage quotidien des locaux de travail.
- Vérifier l'approvisionnement régulier des consommables.

❖ Se laver les mains fréquemment à l'eau et au savon dès que possible ET avec de la solution hydro-alcoolique et afficher les recommandations de bonnes pratiques.

❖ Conseils vestimentaires :

- Ne pas porter de bijou
- S'attacher les cheveux
- Porter des vêtements professionnels ou des vêtements personnels dédiés au travail

Informier et Former les salariés :

- ❖ aux nouvelles pratiques
- ❖ à la mise en place des mesures de distanciation sociales et gestes barrière
- ❖ prévoir un temps de communication prenant en compte les difficultés possiblement rencontrées sur le terrain afin de pouvoir adapter les pratiques.

Mettre en place des équipements de protection individuelle

Comme en prévention "classique" la prévention collective intervient toujours avant la prévention individuelle et le port d'équipements de protection individuels.

Il convient de mettre à disposition les équipements de protection individuels habituels prenant en compte les risques professionnels inhérents au métier.

En complément des mesures organisationnelles, des gestes barrières et des règles de distanciation sociales, **le port d'un masque anti-projection** (lavable réutilisable) pour tous est un geste barrière complémentaire permettant de contrôler plus efficacement la pandémie COVID 19.

Comment l'appliquer :

- ❖ Une fois les mains lavées prenez le masque, le bord rigide vers haut
- ❖ Placer le masque sur le visage
- ❖ Moulez le renfort rigide au niveau de la racine du nez
- ❖ Abaissez le bas du masque sous le menton
- ❖ L'appliquer correctement après s'être lavé les mains.

COVID19**COMMENT PORTER LE MASQUE EN TISSU ?**

SOUS LE NEZ

AU DESSUS DU
MENTONPAS ASSEZ
SERRÉSOUS LE
MENTONCOUVRANT LE NEZ, LA
BOUCHE, LE MENTON

Hygiène des mains

par friction hydroalcoolique



1 Déposer le produit dans le creux de la main



2 Frotter largement paume contre paume



3 Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main



4 Frotter entre les doigts



5 Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main



6 Sans oublier les pouces



7 Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main



8 Terminer par les poignets



9 Frotter jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ni essuyer

Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



Durée de la procédure : 40-60 secondes



Mouiller les mains abondamment



Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



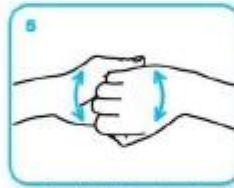
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



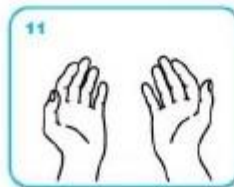
Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.



Les mains sont prêtes

Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France
- Société Française de Médecine du Travail
- Société Française de Médecine du Travail
- Agence Régionale de la Santé